



BULLETIN D'INSCRIPTION
5ème Pétroulijade sur l'Aubrac
Dimanche 24 JUILLET 2022

Nom : _____ Prénom : _____

Année de naissance : _____ Sexe : F M

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tel. : _____ E-mail : _____
(obligatoire pour confirmation)

MOBYLETTE : Marque : _____ Modèle : _____ Année : _____

ASSURANCE : Compagnie : _____ N° de contrat : _____

RÉSERVATION Rando/Repas	TARIF	NOMBRE	TOTAL
Rando mobylette	10 €		€
Repas midi + Rando mobylette	24,50 €		€
Rando mobylette + Repas soir	28 €		€
Repas midi + Rando mobylette + Repas soir	42,50 €		€
Repas enfant -12ans MIDI	9 €		€
Repas enfant -12ans SOIR	10 €		€
Repas accompagnateur MIDI	14,50 €		€
Repas accompagnateur SOIR	18 €		€
MONTANT TOTAL			€

PIÈCES À JOINDRE :

- **Bulletin d'inscription**
- Photocopie de la **carte grise** et de l'**attestation d'assurance**
- Un **chèque** d'un montant de _____ € libellé à l'ordre de « **Les Pétroulets de l'Aubrac** »

- À retourner **impérativement** avant le **14 juillet 2022** à l'adresse suivante :

Les Pétroulets de l'Aubrac
M GOMEZ,
La Bastide d'Aubrac
12470 CONDOM D'AUBRAC

Je soussigné(e) _____

reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter, ainsi qu'à me conformer aux directives des organisateurs et du code de la route. Tout engagement doit parvenir avant le 14 juillet 2022 ; renonce à tout recours aux poursuites à l'encontre des organisateurs, maires des communes traversées, pour tout incident ou accident qui pourrait survenir à l'occasion de la randonnée.

Je m'engage à respecter les gestes barrières et porter le masque

Nota : Le règlement des frais permettra de confirmer votre engagement à la randonnée du 24 juillet 2022 dans la limite des places disponibles.

Je recopie ci-dessous la mention suivante : « **Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et l'approuve sans condition** »

Fait à : _____ Le : ____ / ____ / ____ Signature : _____

Article 1 : Général

Dans le cadre de la fête votive, l'association « Les Pétroulets de l'Aubrac » organise le 24/07/2022 une randonnée à cyclomoteur. Cette randonnée est ouverte à tous types de cyclos jusqu'à 50cc, répondant aux normes de sécurité de circulation sur la voie publique est conformes au code de la route.

Article 2 : Participants

Pour les plus jeunes, la rando « Les Pétroulets de l'Aubrac » est réservée aux pilotes titulaires du BSR. Tous les cyclomoteurs doivent disposer d'une carte grise et d'une assurance à jour. Tout pilote mineur devra fournir une autorisation parentale et devra être accompagné.

Article 3 : Tarifs de la manifestation

RÉSERVATION Rando/Repas	TARIF
Rando mobylette	10 €
Repas midi + Rando mobylette	24,50 €
Rando mobylette + Repas soir	28 €
Repas midi + Rando mobylette + Repas soir	42,50 €
Repas enfant -12ans MIDI	9 €
Repas enfant -12ans SOIR	10 €
Repas accompagnateur MIDI	14,50 €
Repas accompagnateur SOIR	18 €

Article 4 : Administratif

Présence obligatoire de chaque personne inscrite pour la randonnée et les repas, À proximité du chapiteau le dimanche 24/07/2022 à partir de 11h30 jusqu'à 13h30, afin de vérifier la liste des documents demandés. Les tickets repas seront distribués à ce moment-là.

Article 5 : Circuit

Le circuit effectué dans le cadre de la randonnée et d'environ 74 kms. L'ensemble des participants est tenu de respecter le code de la route et ne pas quitter le tracé du circuit. Il est strictement interdit de faire demi-tour. Des pauses seront organisées pour le repas des machines et des pilotes !

Article 6 : Service technique

Si aucun ravitaillement en carburant n'est prévu, des véhicules suiveurs assureront le rapatriement des naufragés jusqu'au point de départ. Pensez à amener vos bidons de carburant !

Article 7 : Sécurité

Les pilotes s'engagent à être pourvus des équipements de sécurité requis, prévus par la loi (casques et gants). Nous rappelons que les cyclos doivent impérativement être équipé d'au moins un rétroviseur. Outre les véhicules ouvreurs et suiveurs, des équipes seront en place à chaque intersection et pourront vous assister en cas de problème. Le circuit emprunté des voies ouvertes à la circulation : respect du code de la route et prudence s'imposent.

Article 8 : Application du règlement

Il est rappelé que l'organisateur se réserve le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeure ou par mesure de sécurité et se réserve le droit d'exclure les participants qui auraient un comportement dangereux ou qui ne respecteraient pas les règles élémentaires de sécurité et les divers points du présent règlement. Les véhicules suiveurs doivent impérativement être en queue de cortège, derrière le véhicule BALAI.

Article 9 : Sanctions

Chaque pilote est responsable de son propre comportement et de celui de son entourage. L'organisation se réserve le droit d'exclure un participant à n'importe quel moment sans que celui-ci ne puisse engager de recours ou demander de dédommagement. Les forces de l'ordre seront averties et pourront être présentes tout au long de la journée : chacun sera individuellement responsable vis-à-vis de la loi. Les vérifications administratives et techniques de l'organisation ne se substituant pas aux règles et lois en vigueur, l'organisateur ne pourra en aucun cas être mis en cause en cas de manquement.

Article 10 : Civisme et comportement

La tenue d'une telle manifestation n'est possible que grâce aux autorisations données par les municipalités. Il est donc demandé aux pilotes et aux accompagnateurs de respecter les consignes, l'itinéraire prévu. Nous rappelons qu'il s'agit d'une randonnée et non d'une compétition. De plus, nous traverserons des villages et des milieux naturels sensibles, c'est pourquoi il est demandé à chacun d'être courtois avec les riverains, marcheurs et randonneurs et de respecter la propreté des lieux. Rappelons nous que notre attitude conditionne la pérennité de ce type de manifestation. Respect du protocole sanitaire en vigueur.

**Les Pétroulets de l'Aubrac vous souhaitent une belle balade
sur les routes de l'Aubrac et de la Vallée du Lot !**